



Agents autorisés
Membres du conseil d'administration de la FPPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec

12 MAI 2010

PRIX MINIMUM DE LA POMME (TARDIVE) DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2009

Décision du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tenu le 12 mai 2010, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec :

Les prix sont pour la vente en minot de 42 livres

Date	Sunrise Paulared et Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan	Gala	Honeycrisp
À compter du début de l'écoulement	S : 11,50 \$ C : 11,50 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$		
À compter du début de l'écoulement						S : 11,50 \$ C : 15,00 \$	
À compter du début de l'écoulement							S : 30 \$ *** C : 34 \$ ***
À compter de l'ouverture des chambres AC		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	
À compter du 15 mars 2010		S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 14,00 \$ C : 16,50 \$	S : 13,00 \$ C : 16,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	S : 13,00 \$ C : 15,50 \$	

AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES

À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule
------------------------------------	---

*** Nouvelles spécifications pour la Honeycrisp

- calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac (pommes de plus petit calibre pour les sacs)
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

Promotions ciblées et opportunité d'affaires

À compter du 25 novembre au 16 janvier 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes réfrigérées en sac seulement pour les variétés McIntosh, Spartan, Empire annoncées dans une circulaire ou à l'exportation
À compter du 17 janvier au 18 février 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation et commerce inter provincial
À compter du 19 février au 17 mars 2010	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés McIntosh et Spartan annoncées dans une circulaire ou à l'exportation et commerce inter provincial
À compter du 18 mars au 14 avril - prolongé jusqu'au 26 mai	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété MCINTOSH annoncée dans une circulaire, ou commerce inter provincial
À compter du 29 avril au 26 mai	Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété SPARTAN annoncée dans une circulaire ou commerce inter provincial

À compter du 18 mars au 22 avril	EXPORTATION : Rabais de 2 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété MCINTOSH
À compter du 22 avril au 26 mai	EXPORTATION SEULEMENT : Rabais de 3 \$ pour les pommes AC EN SAC seulement pour les variétés McIntosh et Spartan
À compter du 29 avril au 26 mai	Rabais de 3 \$ pour les pommes AC en sac seulement pour les variétés SPARTAN ET MCINTOSH en première ou dernière page des circulaires des 3 grandes chaînes nationales (front ou back page)
À compter du 29 avril au 26 mai	Rabais de 2\$ pour les pommes AC en sac seulement pour la variété McIntosh en magasin (in store) – bannières nationales
À compter du 20 mai au 23 juin 2010	Rabais de 2 \$ pour toutes les annonces à l'intérieur d'une circulaire ou commerce interprovincial * Rabais de 3 \$ pour les annonces sur la couverture et à la fin d'une circulaire (Front and back page) * Rabais de 2 \$ pour les annonces en magasin (in-store) bannières nationales * *Tous ces rabais sont pour la McIntosh en CELLULE ou en SAC

C : cellule S : sac

Lors de spéciaux en magasin (in store), les emballeurs devront obtenir **une confirmation écrite par le représentant du détaillant** et en aviser Diane Allie par courriel (dallie@upa.qc.ca) ou télécopieur : 450 679-5595 à la Fédération et Robert Allard par courriel : (robert@emballeursdepommes.com) ou télécopieur : 450 293-5543 à l'Association des emballeurs de pommes du Québec le **jour précédent le début de la promotion**. Les spéciaux en magasin qui seront acceptés, devront avoir un **RABAIS de 0,20 \$/ la livre sur le prix de détail régulier de la chaîne**.

Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés en promotion sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et par variété ciblée. Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver **la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale** pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **MCINTOSH, SPARTAN AC, selon la date de la promotion ciblée et l'opportunité d'affaires**. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Spartan vendues à prix régulier, en promotion ciblée et en opportunité d'affaires (exportation) selon leur destination.

Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors de l'opportunité d'affaires** et de la promotion ciblée sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le 9 juin 2010, à compter de 13 h 15 par **conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes A.C. et du maintien des annexes.

ÉCOULEMENT DE POMMES FRAÎCHES EN AVRIL			
Année	Quantité en minots	Année	Quantité en minots
2010	208,710	2005	208,551
2009	266,426	2004	181,312
2008	182,074	2003	173,899
2007	158,563	2002	213,489
2006	223,890	2001	244,859

Entreposage des pommes au Québec au 1^{er} mai 2010 (en minots de 42 livres)

Variétés			2009-2010	2008-2009	2007-2008
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	295,856	272,178	257,867
	Transf.	Réfr.	9,182	0	0
		AC	400,066	466,422	376,462
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	53,585	52,000	46,803
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	23,130	15,466	12,271
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	126	1	182
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	1,692	9,773	0
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	31,754	37,946	32,643
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	8,211	9,863	70
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	69,435	80,918	64,771
	Transf.	Réfr.	900	0	0
		AC	28,294	18,686	13,280
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	4,345	2,583	1,323
	Transf.	Réfr.	5,260	0	0
		AC	181,632	201,259	162,550
Total	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	455,101	445,626	403,589
	Transf.	Réfr.	15,342	0	0
		AC	643,025	721,469	564,633

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance de d'autres provinces

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION - FAB LE PRODUCTEUR - RÉCOLTE 2009

Décision du 27 JANVIER 2010 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS OPALESCENT *
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 17 septembre 2009		Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 16 décembre 2009	Tardives 0,0525 \$ la livre ou 2,20 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 1 ^{er} février 2010	Tardives 0,055 \$ la livre ou 2,31 \$ le minot de 42 livres		

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec

